



ASECNA

DIRECTION DE MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES

FONCTION APPROVISIONNEMENT ET ACHATS

**CAHIER DE CHARGES POUR LES PRESTATIONS DE
LOGISTIQUE ET DE TRANSPORT A L'INTERNATIONAL DES
MATERIELS TECHNIQUES**

Juin 2018

1. Introduction

Pour assurer ses missions, l'ASECNA procède régulièrement au transport de matériels techniques de l'entrepôt de ses fournisseurs au départ de l'Europe, d'Asie ou des Etats-Unis ou d'ailleurs vers ses sites déconcentrés.

Ces transports internationaux nécessaires à l'approvisionnement de ses sites peuvent être par voie aérienne ou maritime, en groupage ou en conventionnel, ou encore en conteneur personnalisé.

Le présent cahier des charges consiste à définir les besoins et exigences à prendre en compte pour la sélection d'un Commissionnaire de Transport International capable de fournir des prestations de transport et logistiques (fret aérien ou maritime, transport combiné, conseils logistiques, formalités douanières export et éventuellement d'import, emballage...) sur une plateforme logistique afin de satisfaire les besoins de l'ASECNA.

2. Besoins et Exigences

Les besoins et exigences de l'ASECNA concernent :

- L'enlèvement des colis chez les fournisseurs ;
- L'emballage si nécessaire ;
- Les opérations de post acheminement et logistiques ;
- Le transport aérien en groupage ou en conventionnel ;
- Transport de pièces avions en AOG ou fret aérien normal
- Le transport par voie de maritime en groupage, en conventionnel ou en conteneur personnalisé ;
- Opérations de formalités à l'arrivée et livraison si demandé par l'Agence ;
- La tarification ;
- Les délais ;

2.1 Les besoins

Le Commissionnaire de Transport International doit pouvoir prendre en charge et acheminer les matériels techniques de l'ASECNA :

- De sa plateforme logistique vers les différents sites ASECNA ou tout autre lieu convenu entre l'ASECNA et le vendeur ;
- En sortie d'usine de l'entrepôt du fournisseur ou fabricant basés en Europe, en Asie ou ailleurs, indiqué par l'ASECNA, vers les différents sites ou tout autre lieu convenu entre l'ASECNA et le vendeur.

2.1.1 Les opérations post-acheminement et logistiques

Les opérations de post acheminement et logistiques consistent à l'ensemble des opérations effectuées avant l'embarquement effectif des colis sur les moyens de transport.

2.1.1.1 Opérations de post Acheminement

Ces opérations consistent à l'enlèvement dans l'entrepôt des fournisseurs des colis, au chargement, et au transport intérieur jusqu'à la plate-forme logistique dédiée. **Incoterm d'achat est en général EXWORK.**

Ces opérations peuvent consister également à la réception des colis sur la plateforme, lorsque les termes de la vente sont **FCA transitaire**.

2.1.1.2 1.2 Opérations de logistiques

Les opérations de logistiques consistent à un ensemble de tâches allant de la manutention, à l'emballage si nécessaire en passant par le contrôle, l'étiquetage, le marquage, le dispatching des commandes etc. avant l'embarquement effectif des colis sur le moyen de transport retenu.

Le Commissionnaire de Transport International mettra de ce fait à la disposition de l'ASECNA, dans l'enceinte de ses propres entrepôts, **une plateforme logistique commune** pour l'aérien en AOG ou aérien simple et le maritime, aux fins de couvrir les prestations ci-dessous :

- Réception des matériels avec vérification quantitative ;
- Dispatching des marchandises au regard de leur destination finale (sites ASECNA ou tout autre lieu indiqué) ;
- Détermination du colisage ;
- Suremballage, si jugé nécessaire, aérien et/ou maritime selon les normes SEI et IATA pour le transport des produits dangereux ;
- Entreposage minimal des colis ;
- Manutention au lieu du chargement convenu jusqu'à l'aéroport et au port ;
- Préparation des expéditions par voie aérienne et/ou maritime selon les instructions de l'ASECNA.

Le Commissionnaire de Transport International devra se conformer aux instructions reçues et effectuer pour le compte de l'ASECNA pour toutes les opérations de logistiques et de transport nécessaires pour une expédition optimale des matériels.

Le Commissionnaire de Transport International prendra en charge le post acheminement, les opérations de logistiques, les formalités export, l'assurance, le transport principal au départ et les frais de débarquement, de dégroupage et d'entreposage à l'arrivée dans le magasin de son correspondant à destination.

Le transitaire agréé de l'ASECNA à destination prendra le relais et se chargera des formalités douanières import à l'arrivée, de l'enlèvement des colis dans l'entrepôt du correspondant du Commissionnaire de Transport International et de la livraison sur le site convenu.

2.1.2 Le transport aérien

Les besoins consistent au transport par voie aérienne en groupage ou en conventionnel de matériels techniques en approvisionnement ou réapprovisionnement et des pièces Avions sur les trajets qui suivent :

- De la plate-forme logistique du Commissionnaire vers les différents sites ASECNA ;
- Des entrepôts des fournisseurs ou partenaires de l'ASECNA vers les sites ASECNA ;
- Des Délégations de l'ASECNA à Paris ou à Montréal vers les autres sites de l'ASECNA.

Ces transports devront s'effectuer dans un **délai maximal de 5 jours (temps d'attente à l'embarquement et transport principal)** après la réception d'un ordre ou d'une instruction de transport.

A cet effet le Commissionnaire devra :

- Prendre en charge des colis selon un numéro d'ordre de transport établis par l'ASECNA ;
- Procéder au contrôle apparent des colis (emballage, marquage, étiquetage) et établir les réserves d'usage si nécessaire pour permettre un rectificatif par le fournisseur avant prise en charge effective du colis ;
- Procéder au contrôle des matériels quantitatif et références : (Contrôle contradictoire facture commerciale des matériels ou colis) ;
- Procéder au stockage dans un entrepôt sécurisé du matériel en attente d'expédition (**le stockage doit être réduit au strict minimum et ne peut en aucun cas excéder 72 heures** pour le transport aérien même en cas d'expédition nécessitant des formalités spécifiques (réserve de retour, déclaration de produits dangereux) ;
- Transporter en AOG si demandé des pièces de rechanges sur le premier vol disponible dans les 24 heures ;
- Obtenir à ses propres risques et frais toute licence d'exportation ou toute autre autorisation officielle pour l'accomplissement de toutes les formalités douanières nécessaires à l'exportation du matériel ;
- Procéder à la manutention au lieu du chargement convenu à l'aéroport ;
- Effectuer le transport principal : conclure à ses propres frais un contrat pour le transport du matériel au lieu convenu, (cf. annexe 3 listes des destinations) avec consignation des colis **chez les transitaires membres du réseau de l'ASECNA** dont la liste est ci-jointe (cf. annexe 2), sauf spécification contraire dans l'instruction de transport ;
- Obtenir à ses propres frais une assurance sur faculté souscrite conformément au contrat et à des conditions telles que l'ASECNA soit en droit de présenter directement sa réclamation à l'assureur. Le Commissionnaire devra alors fournir à l'ASECNA la police d'assurance ou toute autre garantie souscrite ;
- Les instructions de transport seront **CIP (port payé jusqu'au lieu de destination convenu assurance comprise)**, avec consignation des colis chez les transitaires membres du réseau de l'ASECNA, sauf instruction contraire ; , L'incoterm sera toujours précisé sur les ordres de transport
- Effectuer toutes autres formalités nécessaires préalables aux expéditions de matériels (Bordereau de Suivi de la Cargaison, Bordereau d'Identification de la

Cargaison, déclaration de produits dangereux étiquetages nécessaires aux transports de produits dangereux...) ;

- Régler le fret ;
- Prévenir l'ASECNA dès embarquement des colis et lui fournir toutes autres informations lui permettant de prendre les mesures nécessaires ;
- Adresser une Pré-alerte embarquement au destinataire du colis, avec copie au transitaire local membre du réseau de l'ASECNA ou à celui du fournisseur concerné, ainsi qu'au donneur d'ordre ;
- Fournir à l'ASECNA les documents de transport (LTA, déclaration douanière d'exportation, copie de la police d'assurance ou tous autres documents) ;
- Livrer à l'aéroport de destination convenu dans les entrepôts sous douane des correspondants du Commissionnaire de Transport International qui supporte la manutention et la mise en stock du matériel en attente d'enlèvement par notre transitaire agréé à destination ;
- Prévenir son donneur d'ordre de toutes difficultés pouvant retarder l'expédition.

2.1.3 Le transport par voie de surface (maritime ou combiné)

Les besoins consistent au transport par voie maritime en groupage, en conventionnel ou dans des conteneurs personnalisés de matériels techniques en approvisionnement ou réapprovisionnement sur les trajets qui suivent :

- De la plate-forme logistique du Commissionnaire vers les différents sites ASECNA ;
- Des entrepôts des fournisseurs ou partenaires de l'ASECNA vers les sites ASECNA ;
- Des Délégations de l'ASECNA vers les autres sites de l'ASECNA.

Le délai d'attente avant embarquement devra être réduit au strict minimum et ne devra en aucun cas excéder 10 jours.

Dans le cadre de la réalisation du transport par voie maritime, le Commissionnaire de Transport International devra se conformer aux procédures ci-après :

- Prendre en charge des colis selon un numéro d'ordre de transport établis par l'ASECNA ;
- Procéder au contrôle apparent des colis (emballage, marquage, étiquetage) et établir les réserves d'usage si nécessaire pour permettre un rectificatif par l'expéditeur avant prise en charge effective du colis ;
- Procéder au contrôle des matériels quantitatif et références:(Contrôle contradictoire facture commerciale des matériels ou colis) ;
- Procéder au stockage dans un entrepôt sécurisé du matériel en attente d'expédition (**le stockage doit être réduit au strict minimum et ne peut en aucun cas excéder 10 jours pour le transport maritime même en cas d'expédition nécessitant des formalités spécifiques** (déclaration de produits dangereux) ;
- Obtenir à ses propres risques et frais toute licence d'exportation ou toute autre autorisation officielle pour l'accomplissement de toutes les formalités douanières nécessaires à l'exportation du matériel ;
- Procéder à la manutention au lieu du chargement convenu au port ;

- Effectuer le transport principal : conclure à ses propres frais un contrat pour le transport du matériel au lieu convenu, (cf. Annexe 2 liste des destinations) avec consignation des colis **chez les transitaires membres du réseau de l'ASECNA** dont la liste est ci-jointe (cf. Annexe 2, sauf spécification contraire dans l'instruction de transport ;
- Obtenir à ses propres frais une assurance sur faculté souscrite conformément au contrat et à des conditions telle que l'acheteur ou toute autre personne ayant un intérêt assurable dans la marchandise soit en droit de présenter directement sa réclamation à l'assureur et fournir à l'acheteur la police d'assurance ou toute autre garantie ;
- Les conditions de transport sont **DAP lieu de destination ou DAT (Rendu au lieu de destination ou terminal convenu)** pour les matériels avec consignation des colis chez les transitaires membres du réseau de l'ASECNA, sauf instruction contraire, l'incoterm sera toujours précisé sur les ordres de transport.
- Effectuer toutes autres formalités nécessaires préalables aux expéditions de matériels (WAIVER, BSC, BIC, déclaration de produits dangereux étiquetages nécessaires aux transports de produits dangereux...) ;
- Effectuer la mise à FOB (le positionnement, l'empotage, l'arrimage, la fourniture d'élingues si nécessaire, l'accrochage, le virage, l'allotissement à quai, à destination le désarrimage, le stockage, le bâchage, le gardiennage dans les délais prévus par le connaissement maritime) ;
- Régler le fret ;
- Prévenir l'ASECNA dans un délai suffisant de l'expédition du matériel et lui donner toutes autres informations lui permettant de prendre normalement les mesures nécessaires à la réception du matériel ;
- Expédier le matériel dans les délais annoncés,
- Adresser une pré-alerte embarquement au donneur d'ordre, à la Représentation de l'ASECNA destinataire avec copie au transitaire local membre du réseau de l'ASECNA.
- Fournir à l'ASECNA les documents de transport (Connaissement, déclaration douanière d'exportation, copie de la police d'assurance ou tous autres documents) ;
- Etablir une traçabilité des expéditions : le Commissionnaire de Transport International gérera l'ensemble des commandes et des expéditions en sortie de ses entrepôts sur base d'un suivi hebdomadaire récapitulatif de l'ensemble des commandes reçues et expédiées (N° vol ou navire, date de départ et d'arrivée et lieu où se trouve le matériel) ; **un outil informatique sur réseau serait un atout supplémentaire** ;
- Livrer au port de destination ou terminal convenu dans les entrepôts sous douane des correspondants du Commissionnaire de Transport International qui supporte le désarrimage, la fourniture d'élingues si nécessaire, l'accrochage, le virage, l'allotissement à quai, le stockage, le bâchage, le gardiennage dans les délais prévus par le connaissement maritime, le débarquement, le dépotage, la mise en stock ;
- Prévenir son donneur d'ordre de toutes difficultés pouvant retarder l'expédition.

Autres exigences communes à tous les modes de transport :

- Informer en temps utile pour toute perte, dommage ou retard des matériels pris en charge, tel que pourrait être requis dans les contrats de transport ou autre contrat, ou en conformité avec le document de transport.
- Notifier et consulter avec l'unité appropriée de l'ASECNA pour tout problème rencontré dans les expéditions de l'Agence ;
- Informer rapidement l'Agence pour approbation de toute situation qui pourrait engendrer des coûts financiers additionnels (ex : suremballage) ;
- Gérer la chaîne entière de transport selon l'instruction transmise (OT) par l'ASECNA, du point d'origine au point de destination, incluant tous les modes de transport nécessaires jusqu'à la livraison au point de destination convenu. Ceci doit inclure tout équipement, infrastructure, personnel qualifié et autre compétence et moyens nécessaires pour réaliser le transport, le transit et tout service associé en conformité avec les meilleures pratiques commerciales ;
- Désigner deux ou trois points focaux affectés/répondant à l'ASECNA.
- Conseiller et renseigner l'ASECNA sur les règlements et procédures pertinents en matière d'opérations douanières terrestres, maritimes ou aériennes.
- Tenir l'ASECNA informées de toutes nouvelles réglementations ou procédures en matière de dédouanement et transit.
- Le Contractant doit faire le suivi des arrivées de navire ou de l'avion et avertir l'Agence de tout retard dans les embarquements et arrivées.
- Un suivi à temps réel ou rapport par quinzaine des expéditions à l'unité approprié de l'ASECNA par le contractant.

2.1.4 Les obligations de l'ASECNA

L'ASECNA est tenue :

- De donner au Commissionnaire de Transport International toutes les informations et tous les détails nécessaires à l'exécution correcte du marché par l'instruction dénommée **Ordre de transport** pour chaque opération ;
- D'adresser au Commissionnaire de Transport International une copie de chacune de ses commandes (bons de commande, factures) pour contrôle/dispatching des marchandises et éventuelles relances au fournisseur ;
- Prévenir le Commissionnaire de transport, dans un délai suffisant, de la date et du lieu où le matériel sera mis à sa disposition ;
- De régler les prestations effectuées.

Les fournisseurs de l'ASECNA sont tenus de :

- Prendre en charge la vérification (contrôle de la qualité, mesurage, pesage, comptage), l'emballage export, le marquage ;
- Charger, transporter et décharger les colis dans sur la plateforme du transitaire agréé si les termes de la vente l'exigent (FCA transitaire) ;
- Prévenir l'ASECNA dans un délai suffisant du moment et du lieu où la marchandise sera à sa disposition ;

- Supporter les frais liés à la marchandise jusqu'à sa remise au Commissionnaire de transport ;
- Fournir factures, bordereaux de livraison, certificats d'origine et attestations de conformité, fiche des données de sécurité des produits cas des DGR via les fournisseurs .

2.1.5 Enlèvement

Les matériels à expédier feront l'objet d'un enlèvement au lieu ou usine désigné par les fournisseurs, sur instruction de l'ASECNA. Tout colis enlevé devra faire l'objet d'une **Attestation de Prise en Charge** adressée à l'ASECNA et au fournisseur.

L'enlèvement des colis doivent se faire dans un délai minimal et ne doit en au cas excéder le 3 jours dans le cas où le fournisseur de l'Agence serait dans la même zone que le commissionnaire de transport exemple Union Européenne (UE), et 5 jours ouvrés dans le cas hors Zone UE.

2.1.6 Emballage

L'emballage des matériels est exclusivement à la charge des fournisseurs, mais en cas d'insuffisance ou d'emballage inadéquat, un ré-emballage doit être proposé et effectué par le Commissionnaire de Transport International. Tout ré-emballage doit faire l'objet d'un l'accord préalable de l'ASECNA. Les colis enlevés dont l'emballage est inadéquat ou insuffisant n'ayant pas fait l'objet de réserve lors de la prise en charge par le Commissionnaire est supposé conforme et adapté au mode de transport. Ce qui implique que toute avarie due à un emballage défectueux incombera au Commissionnaire, qui n'a pas su se prémunir et en supportera les frais par le remboursement du dommage.

2.1.7 Tarification

Une grille tarifaire par destination et par type de voie empruntée (aérienne, Aérienne en AOG, maritime) groupage, conventionnelle, ou conteneur personnalisé devra être établie.

Pour chacune des voies, le Commissionnaire devra définir des prix en groupage, en conventionnel ou en conteneur personnalisé. Ces prix s'entendent hors surcharge fuel, hors taxes aéroportuaires et hors TVA compte tenu des exonérations prévues **par l'article 9 de la convention de Dakar révisée.**

Les prix seront composés des frais ci-après :

- Traitement physique des expéditions et contrôle des marchandises :
Tarification sur les quantités d'articles traitées ;
- Emballage caisse bois et/ou contre-plaqué tarification applicable sur le volume unitaire de chaque caisse si demandée ;
- Enlèvement et mise à FOB (Camionnage, empotage, chargement...) ;

- Assurance ;
- Fret aérien/ maritime tarif conteneur personnalisé, en groupage ou conventionnel, tarification au poids ou volume par destination ;
- Débarquement, dépotage, dégroupage et transfert documentaire au transitaire du réseau ASECNA à destination ;
- La tarification en fret aérien et maritime devra comprendre l'enlèvement et la mise à FOB ; elle est fonction du colisage et des destinations ;
- Les tarifs de suremballage des matériels aériens doivent s'exprimer en fonction du volume (cubage) ;
- Les frais fixes

Aucune formule d'actualisation ne sera donc prise en compte dans les propositions des soumissionnaires. Les prix seront valables pendant toute la durée du Contrat.

Cependant, le soumissionnaire est tenu de faire bénéficier à l'ASECNA de toute baisse découlant :

- soit des baisses observées sur le marché ;
- soit des baisses de tarifs.

2.1.8 Délais de transport

Le Commissionnaire de Transport International devra proposer les délais d'expédition par destination ainsi que les fréquences de groupages par destinations.

3. Bordereau des prix

3.1 Export en Fret Aérien

(Matériels emballés par tranche de 1 kg (Poids volumétrique))

DESTINATIONS	TARIF AU KG	DELAI	FREQUENCE
BANGUI			
BRAZZAVILLE			
POINTE NOIRE			
ABIDJAN			
COTONOU			
LIBREVILLE			
PORT GENTIL			

MORONI			
OUAGADOUGOU			
NOUAKCHOTT			
NOUADHIBOU			
IVATO			
TOAMASINA			
MAHAJUNGA			
NIAMEY			
DAKAR			
BAMAKO			
NDJAMENA			
DOUALA			
LOME			
MALABO			
BISSAU			

3.2 Export en Fret Aérien/AOG

(Matériels emballés par tranche de 1 kg (Poids volumétrique))

DESTINATIONS	TARIF AU KG	DELAI	FREQUENCE
BANGUI			
BRAZZAVILLE			
POINTE NOIRE			
ABIDJAN			
COTONOU			
LIBREVILLE			
PORT GENTIL			
MORONI			
OUAGADOUGOU			
NOUAKCHOTT			
NOUADHIBOU			
IVATO			
TOAMASINA			
MAHAJUNGA			
NIAMEY			
DAKAR			
BAMAKO			
NDJAMENA			
DOUALA			
LOME			
MALABO			
BISSAU			

3.3 Tarifs Fret maritime des Matériels emballés par tranche de 1000 kg (Poids volumétrique) groupage

DESTINATIONS	TARIF AU KG	DELAIS	FREQUENCE
BANGUI			
BRAZZAVILLE			
POINTE NOIRE			
ABIDJAN			
COTONOU			
LIBREVILLE			
PORT GENTIL			
MORONI			
OUAGADOUGOU			
NOUAKCHOTT			
NOUADHIBOU			
IVATO			
TOAMASINA			
MAHAJUNGA			
NIAMEY			
DAKAR			
BAMAKO			
NDJAMENA			
DOUALA			
LOME			
MALABO			
BISSAU			

3.4 TARIFS ENVOIS CONTENEURISES

Tarif conteneur 20' et 40' (FCL/FCL)

DESTINATIONS	TARIF AU KG	DELAIS	FREQUENCE
BANGUI			
BRAZZAVILLE			
POINTE NOIRE			
ABIDJAN			
COTONOU			
LIBREVILLE			
PORT GENTIL			
MORONI			
OUAGADOUGOU			
NOUAKCHOTT			
NOUADHIBOU			
IVATO			
TOAMASINA			
MAHAJUNGA			
NIAMEY			
DAKAR			
BAMAKO			
NDJAMENA			
DOUALA			
LOME			
MALABO			
BISSAU			

3.5 Surcharges actuelles

Désignation	TARIF
Minimum taxable	
Maximum taxable	

NB : vous pouvez également proposer une moyenne taxable sur la durée du contrat.

3.6 Les frais administratifs fixes et l'assurance

3.7 Tarif des opérations de logistiques et mise à FOB

LIBELLE	UNITE	PRIX(FCFA)
Camionnage		
Vers Aéroport	KGS	
Opérations de réception		
Contrôle quantitatif des colis	colis	
Opérations de préparation		
EMBALLAGE	colis	
SUREMENT (BOIS)	colis	
CERCLAGE	colis	
Mise à FOB (préciser les maximas et minimas)		
AERIEN	KGS	
Maritime	KGS	

NB : vous pouvez détailler le tableau ci-haut des opérations Logistique

3.8 Tarif emballage

Pour l'emballage					
Désignation	TARIFS				
	Min de facturation	0 - 1 m³	1 m³ - 3m³	3 m³ - 5 m³	> 5 m³
Caisse claire voie catégorie SEI 3					
Caisse pleine Catégorie SEI 4					
Caisse carton Catégorie SEI 5					
Caisse pleine Catégorie SEI 6					
Caisse pleine avec housse thermosoudable et sachets déshydratants					

NB : Le Commissionnaire de transport pourra être amené à réaliser des opérations ponctuelles non prévues parce qu'inhabituelles ou exceptionnelles (transport au départ d'Asie, Finlande , hors UE ou encore des transports en DAP dédouané), elles feront alors l'objet de cotation préalable et de mise en concurrence.

ANNEXE 1

MATERIELS TRAITES : FOURNITURES ET PIECES DE RECHANGE

Tous les produits (pièces, ensembles de pièces, consommables) nécessaires au fonctionnement et à la maintenance des équipements sont susceptibles d'être transportés dans le cadre de ce contrat de prestation de service. Il s'agit de :

- Composants et accessoires de véhicules ;
- Pneumatiques et chambres à air ;
- Moteurs, accessoires de moteur, turbines et composants ;
- Equipements de réfrigération et de climatisation de l'air ;
- Equipements de lutte contre l'incendie et de sécurité ;
- Pompes, compresseurs et accessoires ;
- Conduites, tubes, tuyaux et agencements ;
- Instruments de mesure et de vérification ;
- quincaillerie, abrasifs, produits chimiques et de nettoyage ;
- Equipements de télécommunication, de détection ;
- Composants d'équipements électriques et électroniques ;
- Dispositifs d'éclairage et lampes ;
- Systèmes d'alarme, de signalisation et de sécurité ;
- Machines de bureau et systèmes de classement ;
- Fournitures de bureau et météo ;
- Livres, cartes et autres publications ;
- Brosses, peintures, produits d'étanchéité, adhésif ;
- Vêtements et équipements individuels ;
- Carburants, lubrifiants, huiles et cires ;
- Pièces d'avion ;
- Rouleaux TTY.
- Tenues et autres équipements de pompiers
- Autres équipements de navigation aérienne

LES PRODUITS SPECIFIQUES :

- Charges GIP ;
- Batteries ;
- Piles ;
- Electrolyte ;
- Emulseurs et poudre (agents extincteurs) ;
- Fluides de refroidissement ;
- Ballons météorologiques
- Tonnelets d'huiles ;
- Radiosondes
- Convertisseur et boîtes de vitesse.
- pilosondes

ANNEXE 2

Coordonnées des Chefs d'Unités Transit ASECNA		COORDONNEES DES TRANSITAIRES AGREES PAR L'ASECNA		
Code Pays	Représentations Contacts, téléphones, mails	TRANSITAIRES	TELEPHONE TRANSITAIRE	FAX/EMAIL TRANSITAIRES
010	REPRESENTATION ASECNA EN CENTRAFRIQUE BP : 818 Bangui Chargé Approvisionnement & Achats Contact : <u>OUANZO Baudouin Dieudonne</u> Tél : Email: ouanzobau@asecna.org <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : <u>EPELAKI Michèle Marie</u> Email: epelakimar@asecna.org Tél : +00236 72187117	SOCIETE CONNEXE AFRIQUE (SCAFE) BP : 929 BANGUI CENTRAFRIQUE	+236-75503622/+23675 50 36 22/+ 236 77 35 04 22	scafebgui@yahoo.fr
020	REPRESENTATION ASECNA A BRAZZAVILLE BP : 218 CONGO <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact : <u>ONKOUO MONGO Antoine</u> Email : onkouomongoant@asecna.org Tél : 00242069086996 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : <u>M'PASSI-MOUBA Magalie</u> Email: mpassimoubaitomag@asecna.org Tél : 00242053779530/066284949/055317156 POINTE NOIRE (CONGO) Contact: <u>Mr BOUKI Marcel</u> / Email.: boukimar@asecna.org Tél.: 00242 05 377 94 49 Tél. : 00242 05 377 94 49 et Mr NGOMA-MAKOUNDI Léon Email: ngomamakoundileo@asecna.org Tél. : + 05 377 95 52 /06 675 45 58. Commandant de l'Aérodrome de Pointe-Noire Tél. : + 242 05 377 95 09	<u>CONSIGNATION DIRECTE :</u> MR. LE REPRESENTANT DE L'ASECNA AUPRES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO BP 218 AEROPORT DE BRAZZAVILLE <u>CONSIGNATION DIRECTE :</u> MR. LE COMMANDANT DE L'AEROPORT DE POINTE NOIRE BP. : 1188 CONTACT : MR BOUESSO ODRON		
030	REPRESENTATION ASECNA EN COTE D'IVOIRE 15 BP : 918 ABIDJAN <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact : <u>KOULATE Théophile</u> Email: ngomamakoundileo@asecna.org	CONSIGNATION DIRECTE MR. LE REPRESENTANT DE L'ASECNA AUPRES		

	Tél: Fax.: <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> Email: Tél:	DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE AEROPORT P. H. BOIGNY DE PORT BOUE 15BP 918 ABIDJAN		
040	REPRESENTATION ASECNA AU BENIN BP : 08179 COTONOU <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> ATTINDOGBE Lucien Gbetoho Email: Atindogbeluc@asecna.org Tél. : 00229 65843710 / 66617832 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> EHOZOU CAPO- CHICHI Arlette Rachel Andrea Email : ehouzourac@asecna.org tatiif@hotmail.fr Tél. : +229-95-22- 35- 02/ 95 42 24 12 +229- 21301402 Fax : +229-213000839		+	
	REPRESENTATION ASECNA AU GABON BP : 2252 LIBREVILLE <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> NDZEMBI Clément Email: ndzembicle@asecna.org Tél : + 241 05 18 23 26 Fax : <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> Email: e@asecna.org Tél : + 241 Fax :	TRANSIT AFFAIRES DU GABON B.P : 18068 LIBREVILLE DG TAG CONTACT: MME ARMELLE KOUNBA TENGO	AGENCE AEROPORT LIBREVILLE +241-01 73 95 95 +241- 01 73 95 96 AGENCE PORT OWENDO +241- 01 70 21 15 -0170 21 20 AGENCE PORT-GENTIL + 241 07 19 58 21	+241- FAX :+241 01 73 25 07 tagtranstagency@yahoo.fr / jpavaro@yahoo.fr fax : + 241 -01 70 21 15 tagowendo@yahoo.fr dickykassa@yahoo.fr TAGPORTGENTIL@YA HOO.FR
060	REPRESENTATION ASECNA AU BURKINA FASO BP : 63 OUAGADOUGOU <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact:</u> SANDAMBA k. Maurice Email : sandambakam@asecna.org Tél : +226-70297204 Fax : +226-50306575 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> SOUBEIGA Nom-Mam Marie Roseline Email : SOUBEIGARos@asecna.org Tél :	SGTT 668, AV DE LA RESIDENCE DU 17 MAI 01BP 2531 OUAGADOUGOU CONTACT : JEAN JACOB ATTIOUGA CHEF D'EXPLOITATION GTT - LOGISTICS - 01 BP 2531 OUAGADOUGOU 01	+ 226-50 37 25 97 + 226-78277151	+ 226-50372598 jjattiouga@gttlogistic.com

070	REPRESENTATION ASECNA EN MAURITANIE BP : 205 <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact: AHMED ELY SALEM EL KORY Ahmed Email: elysalemelkoryahm@asecna.org ahmedelysalem@gmail.com Tél. : 00 222 36 30 87 93 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : Cherif Ahmed Cherif M'hamed Email : CHERIFAHM@asecna.org pi.vision@yahoo.fr Tél : 00 222 36 32 65 25	ECMT BP :4155 <u>NOUAKCHOTT</u> <u>CONTACT</u> :MR. GUISSÉ OUMAR	+222-230 33 57 +222-430 33 57 +222 643 21 23	+222-525 43 45 transit_ecmt@yahoo.fr ou oguisse@hotmail.com
080	REPRESENTATION ASECNA A MADAGASCAR BP: 46 ANTANANARIVO <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact: -ANDRIAMAMPITA Jimmy Thierry Hajanirina Email: Andriamampitajim@asecna.org Tél.: +261 33 23 558 83 Fax: <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : -RAMANANTOANINA Solotiana harivelo Email : ramanantoaninasol@asecna.org Tél :	AUXIMAD 18 RUE JJ RABEARIVELO ANTSAAVOLA PO BOX 1081 <u>ANTANARIVO 101</u> <u>CONTACT</u> : MR RATSIMBAZAFY MANDA	+261-2222602 +261-202258113	00261 20 22 225 02 AUXIMAD@DTS.MG AUXIDC.DIR@AUXIMAD.MG
090	REPRESENTATION ASECNA AU NIGER BP : 1096 NIAMEY <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact :Mme TCHIOMBIANO Bibata Email: tchiombianobibatabib@asecna.org mehaoubero2000@yahoo.fr Tél : 00227-94852105/+227-20732517 Tél. :00227-94852102/227-20732517/18/19 Fax : 00227-20735512 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : Email : Tél :	BAKABE'S GROUP BP 12931 <u>NIAMEY</u> <u>CONTACT</u> : ALI NOUHOU BAKO CHEF SERVICE TRANSIT	+227-96974172 +227-94669742 +227-20739192 +227-939396 26	227 –20 73 91 93 BAKABE@INTNET.NE

100	ASECNA DIRECTION GENERALE DIRECTION DES MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES BP : 8163 Dakar-SENEGAL Responsable de la Fonction Approvisionnement et Achats : [REDACTED] <u>Cadre Transit</u> Contact : [REDACTED]	TRANSFRET BOULEVARD FAHD BEN ABDEL AZIZ X AUTOROUTE DAKAR BP: 8415 <u>CONTACT:</u> MME DABO MAGUETTE POUR LE MARITIME MR. Gueye IBOU POUR L'AERIEN	MARITIME +221-338591212 AERIEN +221-77 632 01 52	221-338643535 221-338203971 maguette.dabo@transfret.sn transfret@orange.sn transfrettyoff@orange.sn 'gueyeibrahima347@gmail.com'
	<u>Cadre Transit</u> Contact: [REDACTED]	DHL EXPRESS SENEGAL RUE LÉON GONTRAN DAMAS BP: 3554 DAKAR SENEGAL CONTACTS: MME. SAMB MAIMOUNA/ ABDOUL HABID FALL Fixe : +221 33869 11 44 Mobile : +221 77 569 96 08 FAX : +221 33 864 02 36 Email : maymouna.samb@dhl.com abdoulhabid@dhl.com	+221-33 869 11 11	+221-338242144 www.dhl.com
110	REPRESENTATION ASECNA AU MALI BP : 96 BAMAKO <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact : Mr SAMAKE Patrick Email : samakepat@asecna.org Tél : +223 20 20 67 01 /20 20 31 61 # 442 GFU : +223 66 74 01 23 Cell: +223 60 28 28 86 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact :	CATTA	00223-79070378 00223 -66744044	catta@orangemali.net catta@timbaga.com.ml

	PONA Siaka Email : PONAHas@asecna.org ; Poste: 312 Tél: 00223 66 78 35 25 / 00223 90 08 20 89	IMMEUBLE SOMATRA DIBIBA BP: E1044 <u>BAMAKO</u> CONTACT : MR. DIANE		
120	REPRESENTATION ASECNA AU TCHAD BP : 70 N'DJAMENA <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact: Mahamat SALEH NOKOUR Email : Tél : <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Contact : ADOUM Haliki Tél.: +235-22520250/+23599148276 Fax : +235222520250 Email.: adoumhal@asecna.org adoumhaliki@yahoo.fr	STTRAM/TD BP: 725 NDJAMENA CONTACT: MR. MAHAMAT AHMAT HASSANE	+235-95271616 +235-22527212	
130	REPRESENTATION ASECNA AU CAMEROUN BP : 4063 <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact : LITUMBE EKESE Daniel Email: litumbeekesedan@asecna.org Tél : (00237) 696210020 Fax : +237-33427117 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> Email: Tél : (00237) Fax : +237-	SOGIDO DOUALA BP : 6450 DOUALA E.E. ANNY MOUSSINGA	+237-77706569	+2373436233/+237-33436233 annymouss@voila.fr sogido1@hotmail.com
140	REPRESENTATION ASECNA AU TOGO BP: 10151 LOME <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> Contact: MONDO Tinindjotob Email: - mondotin@asecna.org ; mond60@yahoo.fr Tel: (00228) 90 11 98 65 / 90 98 33 35.	DELTA TRANS BP : 12095 LOME CONTACT : JONAS DEBEGO	(+228) 22 20 26 27 (+228) 90 05 26 82	(+228) 22 20 26 27 dkjdelta@yahoo.fr

	<u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> HEMOU Abide Email: Tel:			
160	REPRESENTATION ASECNA EN GUINEE EQUATORIALE BP:146 MALABO <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> ONDO NCHAMA Julio Email: ondonchamajul@asecna.org; julioondo@yahoo.es Tél. : +240-248699/+240 -222 58 62 17 Fax : +240-093501 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> Email: @asecna.org; Tél. : +240-	<u>CONSIGNATION DIRECTE</u> MR. LE REPRESENTANT DE L'ASECNA AUPRES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE APARTADO BP 416 MALABO		
170	REPRESENTATION ASECNA AUX ILES COMORES BP:2527 MORONI <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> AHMADA Roukia Email : ahmadarou@asecna.org Tél : <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact:</u> Mouhiddine Issoufou Email : issoufoumou@asecna.org Tél : +2693343799 Fax : + 2697732613	CCTD COMPTOIR COMORIEN DE TRANSIT ET DE DEMENAGEMENTS BP 350 MORONI CONTACT : MOHAMED SOILHI	+269-7731383 +269-773 34 42 +269 333 03 60	+269-7730378 CCTD@COMORESTELEC OM.KM
180	REPRESENTATION ASECNA EN GUINEE BISSAU CP: 807 BISSAU <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact :</u> TAMALGO Charles Email : tamalgocha@asecna.org Tél : +245 955 19 72 80 <u>Chef unité Transit & Gestion de stock</u> <u>Contact :</u> LIMA Flavia CARVALHO Email: decarvalhofla@asecna.org ; carvaloflavia@yahoo.fr Tél:00245-5382020/+245 6759091/+5247070	NELSON SA PINTO SILVA RUA DE SEPTEMBRO AVENUE GUERRA MENDES-BISSAU	+245-5752628 +245-720 26 28	nelsondespacho@gmail.com

590	ECOLE AFRICAINE DE LA METEOROLOGIE ET DE L'AVIATION CIVILE <u>Chef unité Approvisionnement & Achats</u> EAMAC BP : 746 NIAMEY NIGER <u>Contact</u> : Mme IBRAHIM Aissagana Kawa <u>Tél</u>: 00227 96963496 <u>Fax</u> : (00227) 20 72 34 50 <u>Email</u>: ibrahimais@asecna.org Directeur de l'Établissement de l'EAMAC Mr RAKOTONJANAHARY Hery Andriamorasata <u>Email</u>: rakotonjanaharyher@asecna.org <u>Tél</u>: 00227 96963496 <u>Fax</u> : (00227) 20 72 34 50	BAKABE'S GROUP BP 12931 <u>NIAMEY</u> <u>CONTACT</u>: ALI NOUHOU	+227-207391 92 +227-93939626 +227-20739193	+227-20739193 <u>BAKABE@INTNET.NE</u>
	ECOLE REGIONALE DE SECURITE INCENDIE ERSI DOUALA BP : 13095 CAMEROUN <u>Contact</u> : Albertine Essama <u>Tél</u>: +237 77 74 13 93 <u>Email</u>: ersimag@asecna.org anessama2@yahoo.fr Directeur de l'ERSI : <u>Contact</u>: YOUNOUSMI Abdel Aziz <u>Tél</u>: +237 <u>Email</u>: younousmiabd@asecna.org	ADEX CAMEROUN BP: 25027 DOUALA – CAMEROUN <u>CONTACT</u>: MR ANTOINE TAKOUDJOU	<u>TÉL</u>.: +237 6 77 35 36 96 +237 697 40 39 94	<u>EMAIL</u> : <u>contact@adexcameroun.com</u>
	ASECNA DELEGATION A PARIS BP : 75 RUE DE LA BOITIE 75008 France <u>Chargé Approvisionnement & Achats</u> <u>Contact</u> : Christophe GENTELET <u>Tél</u> : +33 1 44 95 07 33 <u>Agent Approvisionnement et Achats</u> <u>Contact</u> : LACQUEMENT Leila <u>Tél</u> : +33(0)144950734 <u>Email</u> : lacquementlei@asecna.org leilalacquement@gmail.com <u>DELEGUE A PARIS :</u> IBRAHIM Kassim <u>Email</u> : brahimkas@asecna.org	CENTRIMEX CENTRIMEX AIR SERVICE ROISSY SERVICE IMPORT & DOUANE BP 13279 95704 ROISSY CHARLES DE GAULLE AEROPORT CEDEX <u>CONTACT</u> : KAIES FATALLAH	+33(0)148161383 +33(0)66974940	+33(0)14622357 <u>k.fatallah@centrimex.com</u>

ANNEXE 3

LISTE DES AEROPORTS COMMUNAUTAIRES DE L'ASECNA

- GAROUA (CAMEROUN)
- DOUALA (CAMEROUN)
- YAOUNDE (CAMEROUN)
- LIBREVILLE (GABON)
- MVENGUE (GABON)
- PORT-GENTIL (GABON)
- MALABO (GUINEE EQUATORIALE)
- BAMAKO (MALI)
- GAO (MALI)
- MOPTI (MALI)
- BANGUI (CENTRAFRIQUE)
- OUGADOUGOU (BURKINA FASO)
- BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO)
- BRAZZAVILLE (CONGO)
- POINTE-NOIRE (CONGO)
- NIAMEY (NIGER)
- MORONI (COMORES)
- DAKAR (SENEGAL)
- ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)
- NOUAKCHOTT (MAURITANIE)
- NOUADHIBOU (MAURITANIE)
- COTONOU (BENIN)
- IVATO (MADAGASCAR)
- MAHAJANGA (MADAGASCAR)
- TOAMASINA (MADAGASCAR)

- N'DJAMENA (TCHAD)
- SARH (TCHAD)
- LOME (TOGO)
- BISSAU (GUINEE BISSAU)

ANNEXE 4

TABLEAU RECAPITULATIF DES SITES DE LIVRAISON DE L'ASECNA

ADRESSES DE LIVRAISON		
PAYS	AEROPORT	SITES
BENIN	COTONOU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Bénin BP 08179 Cotonou
BURKINA	OUAGADOUGOU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès du Burkina Faso BP 63 Ouagadougou
	BOBO DIOULASSO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de BOBO DIOULASSO
COMORES	MORONI	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de l'Union des Comores PB :2527 Moroni
CAMEROUN	DOUALA	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Cameroun BP 4063 DOUALA
	GAROUA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de GAROUA
	NGAOUNDERE	M. Le Commandant de l'Aérodrome de NGAOUNDERE
CONGO	BRAZZAVILLE	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Congo BP 218 Aéroport de BRAZZAVILLE
	POINTE NOIRE	M. Le Commandant de l'Aérodrome de POINTE NOIRE B.P. 1188
	OUESSO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de OUESSO
GUINEE EQUATORIALE	MALABO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Guinée Equatoriale APARTADO BP 416 MALABO
GABON	LIBREVILLE	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Gabonaise BP 2252 Aéroport LIBREVILLE
	PORT GENTIL	M. Le Commandant de l'Aérodrome de PORT GENTIL
MADAGASCAR	ANTANANARIVO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Madagascar BP 46 Aéroport d'IVATO ANTANANARIVO
	MAHAJANGA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MAHAJANGA
	TOAMASINA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOAMASINA
	TOLAGNARO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOLAGNARO
MALI	BAMAKO	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Mali BP 36 BAMAKO
	GAO	M. Le Commandant de l'Aérodrome de GAO
	TOMBOUCTOU	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TOMBOUCTOU

ADRESSES DE LIVRAISON		
PAYS	AEROPORT	SITES
	TESSALIT	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TESSALIT
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Islamique de Mauritanie BP 205 NOUAKCHOTT
	NOUADHIBOU	M. Le Commandant de l'Aérodrome de Nouadhibou
NIGER	NIAMEY	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Niger BP 1096 NIAMEY
	EAMAC	M. le Chef d'Etablissement de l'EAMAC B.P. 749 NIAMEY
	AGADEZ	M. Le Commandant de l'Aérodrome d' AGADEZ
RCA	BANGUI	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Centrafrique BP 828 BANGUI
RCI	ABIDJAN	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Côte d'Ivoire Aéroport P. H. BOIGNY de Port BOUE 15, BP 918 ABIDJAN
	MAN	M. Le Commandant de l'Aérodrome de MAN
SENEGAL	DAKAR	M. le Directeur Technique de l'ASECNA B.P. 8163 DAKAR/YOFF
	TAMBACOUNDA	M. Le Commandant de l'Aérodrome de TAMBACOUNDA
TCHAD	NDJAMENA	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Tchad BP 70 NDJAMENA
	SARH	M. Le Commandant de l'Aérodrome de SARH
TOGO	LOME	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Togolaise BP 10151 LOME Aviation
GUINEE BISSAU	BISSAU	M. Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République GUINEE BISSAU CP 807 GUINEE BISSAU

ANNEXE 5

SYNTHESE DES FLUX DE MATERIELS

(EXPORTATIONS PAR VOIE MARITIME)

	2016	2015	2014
Nombre de dossiers	48	29	75
Poids (kg)	26 4972	99 433	273 328
Volume (m3)	726	230	776
Valeur (FCFA)	11 930 676 046	1 118 988 494	1 354 142 583

SYNTHESE DES FLUX DE MATERIELS

(EXPORTATIONS PAR VOIE AERIENNE)

	2016	2015	2014
Nombre de dossiers	120	57	125
Poids (kg)	20 169	13 558	27 583
Volume (m3)	114	59	94
Valeur (FCFA)	2 817 623 936	1 116 202 360	868 518 685